

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
D27042026_005

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Objet de la délibération
Budget principal - vote des subventions 2026

Vote
A la majorité Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 30/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 27 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, Mme CAILLETON Christiane, M. RAFFIN Quentin, Mme TRICAUD Magalie, M. FAUBERT Christian, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. DUPOIRIER Dominique, M. BOINEAU Didier, Mme DELAGE Isabelle, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, Mme SIMONET Gaëlle, M. MICHAUD Etienne, Mme RAYNAUD Natacha, Mme DAVID Emilie, Mme SAVY Aurélie, M. FOURGEAUD Théo

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ARTAUD Jean-Michel à M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny à M. FAUBERT Christian, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre à M. BOINEAU Didier, M. GUYNET David à M. DUPOIRIER Dominique, Mme MANDON Véronique à Mme RAYNAUD Natacha

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONNY Katia

Madame la maire précise que chaque association a reçu un dossier de demande de subvention qu'elle devait retourner complété en mairie. Suite aux travaux des commissions vie associative et finances qui ont examiné chaque demande, elle présente les propositions de subvention pour les associations selon le tableau joint en annexe (document vote du budget).

La commission finances réunie le 14 avril dernier a émis un avis favorable sur ces propositions.

Le budget total affecté au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes dits privés » est de 150 000€.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** les montants des subventions selon le tableau proposé.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 016-200083350-20260427-D27042026_005-DE

Berser
Levrault

